

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mars 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

That be adopted the agenda of the borough council sitting.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 6 février 2023 à 19 h et 16 février 2023 à 14 h, soient approuvés tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versés aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular and special sittings of the council held on February 6, 2023 at 7 p.m. and February 16, 2023 at 2 p.m., be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155004

Que le conseil d'arrondissement proclame le 13 mars Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s ».

That the Borough Council proclaims March 13 as National Positive Mental Health Promotion Day and invites citizens as well as all organizations and institutions in its borough to publicize the tools of the Annual Mental Health Promotion Campaign under the theme "CREATE CONNECTIONS and be well surrounded".

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1227924005

Que le conseil d'arrondissement accepte l'amendement au contrat de location de patinoires et de locaux octroyé le 20 juin 2017 entre la Ville de Montréal et BSP Pierrefonds ULC. Que monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, soit autorisé à signer l'amendement au contrat au nom de la Ville de Montréal.

That the Borough Council accept the amendment to the ice rink and space rental contract granted on June 20, 2017, between the City of Montreal and BSP Pierrefonds ULC. That Mr. Dominique Jacob, Director of the Borough, be authorized to sign the amendment to the contract on behalf of the Ville de Montréal.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1233903002

Que soit autorisé le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de trois (3) étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pendant l'été 2023. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That be authorized the granting of a non-recurring financial contribution in the amount of \$5,400 to Regroupement des éco-quartiers in order to allow the hiring of three (3) students for the project Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » in the Borough of Pierrefonds-Roxboro during the summer of 2023. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294004

Que soit accordé à l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal une contribution financière de 70 583,09 \$ pour la période du 6 mars 2023 au 31 mars 2024, entièrement financée par la Ville centre, pour la poursuite du projet comité « Vivre-Ensemble ». Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville.

To be granted to the organization Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal a financial contribution of \$70,583.09 for the period from March 6, 2023 to March 31, 2024, entirely paid by the central City, for the continuation of the "Vivre-Ensemble" committee project. That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries Social Development, be authorized to sign the agreement on behalf of the City.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294005

Que soit accordé à l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal un soutien financier de 40 000,00 \$ pour l'élaboration du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro (PDCN). Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

To be granted to the Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal a financial contribution of \$40,000 for the preparation of the Pierrefonds-Roxboro Nurturing Community Development Plan (NCDP). That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries Social Development, be authorized to sign the agreement on behalf of the City. That this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234911001

Que le conseil accorde des subventions avec conventions aux organismes à but non lucratif qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 41 117,79 \$ et Association récréative du Parc Pierrefonds pour un montant de 20 651,25 \$, pour un montant total de 61 769,04\$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer les conventions avec les organismes au nom de l'arrondissement. Que ces subventions soient payées selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the council grant subsidies with agreements to the non-profit organizations who manage neighbourhood pools on the Pierrefonds-Roxboro territory, Piscine Thorndale inc. for an amount of \$41,117.79 and Association récréative du Parc Pierrefonds for an amount of \$20,651.25, for a total amount of \$61,769.04, taxes included, paid from the 2023 operating budget, in order to cover the fixed administrative fees, maintenance and minor work costs. That Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations or its representative, be authorized to sign the agreements with the organizations on behalf of the Borough. That these subsidies be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.06 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1239916001

Octroi du contrat de gré à gré ST-23-07 pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant private contract number ST-23-07 for the rental of six (6) self-priming pumps on trailer for the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155003

Que le conseil autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques à assister au Congrès annuel et au salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 25 au 28 mai 2023 à Toronto et autoriser pour ce faire une dépense pour un montant maximal de 10 500 \$, taxes incluses (3 500 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2023. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse district, and Mr. Chahi Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques district, to attend the Federation of Canadian Municipalities' (FCM) 2023 Annual Conference and Professional Exhibition from May 25 to 28, 2023, in Toronto, and therefore authorize an expense of up to \$10,500, including taxes (\$3,500 per participant, including taxes) from the 2023 operating budget. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155005

Que le conseil autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du District du Bois-de-Liesse à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec, et autoriser pour ce faire une dépense pour un montant maximal de 9 000 \$ taxes incluses (3 000 \$ par participant, taxes incluses). Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse district, and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse district, to attend the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from May 3 to 5, 2023, in Gatineau, Quebec, and authorize an expense not exceeding \$9,000, including all applicable taxes (\$3,000 per participant, including taxes). That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294006

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets au coût total de 700 \$, pour le déjeuner du 37^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal et autorise un membre du conseil, le directeur et deux fonctionnaires de la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social ainsi qu'un artiste de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 6 avril 2023. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize the purchase of five (5) tickets at the total cost of \$700 for the 37th Conseil des arts de Montréal Grand Prix Lunch and authorize a Council member, the director and two municipal officials from the Culture, Sports, Leisure and Social Development Direction as well as one artist from the Borough of Pierrefonds-Roxboro to attend this event which will take place on Thursday, April 6, 2023. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050003

Que le conseil d'arrondissement autorise l'affectation d'une somme totale de 112 300 \$ pour l'embauche de six (6) étudiants pour la période estivale 2023 incluant la location de six (6) véhicules afin de procéder à l'inspection des piscines à l'été 2023. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de surplus 2023.

That the Borough Council authorize the appropriation of a total amount of \$112,300 for the hiring of six (6) students for the summer 2023 period including the rental of six (6) vehicles in order to proceed with the inspection of swimming pools in the summer 2023. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 surplus budget.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1233903003

Que le conseil d'arrondissement autorise une affectation du surplus au montant de 78 800 \$, taxes et déductions à la source incluses, afin d'augmenter de deux (2) semaines l'offre de service de la Direction des Travaux publics à la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la saison hivernale 2022-2023.

That the Borough Council authorize an appropriation of surplus in the amount of \$78,800, taxes and source deductions included, in order to increase by two (2) weeks the Public Works Department services to the population of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the 2022-2023 winter season.

30.06 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1234902001

Qu'une somme maximale de 257 000 \$ soit transférée du fond réservé pour fins de parcs et affectée à l'année 2023 afin de financer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, 100 % du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100 % du poste d'architecte paysagiste (85596) de la division Ingénierie et infrastructure (direction Développement du territoire et études techniques. Que ce transfert soit effectué selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That a sum of \$257,000 be transferred from the reserved fund destined for purposes of parks and appropriated to the year 2023 in order to fund, retroactively to January 1, 2023, 100% of the landscaping architect position (42255) and 100% of the landscaping architect position (85596) of the Engineering and Infrastructure division (Direction - Territory Development and Technical Studies). That this transfer be performed according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

30.07 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Conseil d'arrondissement - 1239407002

Que le conseil autorise le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à introduire un recours en justice contre Les Excavations Super inc. et son sous-traitant Vision Del inc. afin d'obtenir leur condamnation à des dommages-intérêts en raison des défauts et du dysfonctionnement des écrans fournis et installés sur des colonnes découverte dans le cadre du contrat octroyé suite à l'appel d'offres ST-19-06 pour l'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de Pierrefonds-Roxboro.

THAT the Borough Council authorize the Ville de Montréal Legal Affairs Department to take legal action against Les Excavations Super inc. and its subcontractor Vision Del inc. in order to obtain an award of damages due to the defects and malfunctioning of the screens supplied and installed on the columns discovered as part of the contract awarded following the call for tenders ST-19-06 for the development of the cultural passageway and the front yard of the Pierrefonds-Roxboro Borough Hall and Library.

30.08 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388002

Que la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 541 114,81 \$ couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 au montant de 5 799,36 \$ soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement.

That the financial report, the list of monthly expenses by request for payment, transfers and commitments of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$541,114.81 for the period from January 1 to January 31, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from January 1 to January 31, 2023, in the amount of \$5,799.36, be approved as submitted to the members of the Borough Council.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction des services administratifs - 1236765001

Que soit adopté le règlement CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt.

That be adopted by-law CA29 0010-9 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit the immobilization of a vehicle on the roadway at locations where signs prohibit the immobilization of a vehicle.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707020

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-57 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent. De publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-57 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "multi-family dwelling (h3)" in zone H2-3-176 as well as the related standards. To publish a public notice on the Borough's website.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1236765003

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera présenté le règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, will be presented the by-law CA29 0137-1 modifying by law CA29 0137 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2023 in order to update the provisions for curb cutting, driveway widening, culvert construction, curb and sidewalk repairs and holes in the curb.

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1236781001

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera présenté le règlement CA29 0138 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le projet est déposé avec le sommaire décisionnel.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, the by-law CA29 0138 will be presented authorizing the borrowing of \$3,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, whose project is filed with the decision-making summary.

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 XXXX l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le vendredi 18 août 2022 de 11 h à 21 h, le samedi 19 août 2022 de 11 h à 21 h et le dimanche 20 août 2022 de 11 h à 21 h dans un espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion du Festival Rib Fest 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

That the Borough Council decree by the ordinance number OCA 23 29 XXXX the authorization to sell and to consume alcoholic beverages on the public domain on Friday August 18, 2022 from 11 a.m. to 9 p.m., on Saturday August 19, 2022 from 11 a.m. to 9 p.m. and on Sunday August 20, 2022 from 11 a.m. to 9 p.m. within a delimited space in the vacant lot west of the Borough Hall and described in the plan attached to the present, on the occasion of the 2023 Rib Fest Festival, in accordance with the provisions of Section 20 (5) of by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order, subject to the organization obtaining the appropriate liquor license from the Régie des alcools, des courses et des jeux.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728002

P.I.I.A. - Nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 48, 9^e Rue.

S.P.A.I.P. - New construction of a two-storey detached single-family dwelling at 48, 9^e Rue.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728003

P.I.I.A. - Ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé situé au 31, 5^e Avenue Nord.

S.P.A.I.P. - Single-storey addition to the detached single-family dwelling located at 31, 5^e Avenue Nord.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707002

P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5077, rue Beamish.

S.P.A.I.P. - Construction of a new two-storey semi-detached single-family dwelling at 5077, rue Beamish.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707003

P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5081, rue Beamish.

S.P.A.I.P. - Construction of a new two-storey semi-detached single-family dwelling located at 5081, rue Beamish.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707004

P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5085, rue Beamish.

S.P.A.I.P. - Construction of a new two-storey semi-detached single-family dwelling located at 5085, rue Beamish.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707005

P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5089, rue Beamish.

S.P.A.I.P. - Construction of a new two-storey semi-detached single-family dwelling located at 5089, rue Beamish.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728001

P.I.I.A. - Nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 10 322, boulevard Gouin Ouest.

S.P.A.I.P. - Construction of a two-storey single-family detached building located at 10 322, boulevard Gouin Ouest.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.13 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233840001

Que le conseil adopte, en vertu du règlement CA29 0043 sur les usages conditionnels, la résolution visant à autoriser une occupation de type « Service social (653) » à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande, sur le lot 1 899 505 du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages « Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal.

That the Borough Council adopt, in accordance with By-law CA29 0043 concerning conditional uses, the resolution to authorize a "Social Service (653)" type of occupancy for the residential building located at 4799, boulevard Lalande, on lot 1 899 505 of the Quebec cadastre, integrated into zone H1-8-452, in which the "Housing (h)" group of uses is authorized as the main use.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.14 Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707001

Que soit accepté dans le cadre de l'émission du permis de lotissement numéro 3003133335 pour la création des futurs lots 6 499 764, 6 499 765, 6 499 766 et 6 499 767, situés au 13483, boulevard Gouin Ouest, le paiement d'une somme compensatoire de 81 500 \$ comme frais de parc en application du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

To accept, in regards with the issuance of subdivision permit number 3003133335 for the creation of future lots 6 499 764, 6 499 765, 6 499 766 and 6 499 767, located at 13483, boulevard Gouin Ouest, the payment of a compensatory amount of \$81,500 as fees for park purposes in application of the by-law concerning land transfers for the establishment, maintenance and improvement of parks and playgrounds, and the preservation of natural areas within the territory of the Ville de Montréal (17-055).

District(s) : Bois-de-Liesse

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050001

Que soit approuvé, tel que soumis, le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 2 février 2023.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Stationnement - Visibilité à l'intersection de la rue du Général-Brock et la 17^e Avenue

Que soit enlevé le panneau de stationnement sur rue réservée aux résidents à partir du 101, rue du Général-Brock jusqu'à l'intersection de la 17^e Avenue et le remplacer par un panneau « Stationnement interdit en tout temps » avec flèche vers la droite P-150-2-D (ref au Tome V : 2.18).

Que soit installé un P-150-2 panneau « Stationnement interdit en tout temps » entre les limites de propriété du 101 et du 103, rue du Général-Brock.

Que soit déplacé vers le sud à une distance de 10 m de l'intersection de la rue du Général-Brock le panneau qui interdit le stationnement les mardi, jeudi et samedi du côté Est de la 17^e Avenue.

Que soit installé sur cette même tige située du côté Est de 17^e Avenue à une distance de 10 m de l'intersection de la rue du Général-Brock, un panneau « Stationnement interdit en tout temps » avec flèche vers la gauche P-150-2-G.

Que soit demandé à l'inspecteur du domaine public d'intervenir au 103, rue du Général-Brock pour aviser le propriétaire de réduire la hauteur des buissons sur l'emprise publique afin d'améliorer la visibilité de l'intersection.

2. Vitesse - Demande des dos d'ânes au 33, 8^e Avenue

Que soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face du 31, 8^e Avenue.

3. Vitesse - Demande de dos d'âne au 13274, rue de Bristol

Plutôt qu'un dos d'âne et en guise de mesure d'atténuation de vitesse, que soit installée, au centre de la rue de Bristol, aux limites de propriété du 13274 et du 13278, rue de Bristol, une balise flexible indiquant la limite de vitesse de 40 km/h.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 2, 2023 be approved as submitted.

That the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Parking - Visibility at the intersection of rue du Général-Brock and 17^e Avenue

That be removed the resident-on-street parking sign from 101, rue du Général-Brock to the intersection of 17^e Avenue and replaced with a "No parking at all times" sign with a right arrow P-150-2-D (ref to Volume V: 2.18).

That be installed a P-150-2 "No parking at all times" sign between the property lines of 101 and 103, rue du Général-Brock.

That the sign prohibiting parking on Tuesdays, Thursdays and Saturdays on the east side of 17^e Avenue be moved southward 10 m from the intersection with rue du Général-Brock.

That be installed on the same stalk located on the east side of 17^e Avenue at a distance of 10 m from the intersection of rue du Général-Brock, a "No parking at all times" sign with a left arrow P-150-2-G.

That the Public Domain Inspector be requested to intervene at 103, rue du Général-Brock to advise the owner to reduce the height of the bushes on the public right-of-way in order to improve the visibility of the intersection.

2. Speed - Request for speed bumps at 33, 8^e Avenue

That be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec's Tome V standards, in front of 31, 8^e Avenue.

3. Speed - Request for a speed bump at 13274, rue Bristol

Rather than a speed bump and as a speed mitigation measure, that be installed a flexible beacon indicating the 40 km/h speed limit in the center of rue de Bristol, at the property lines of 13274 and 13278, rue de Bristol.

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050002

Que messieurs Shawn Aloysius et Robert Costenaro soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} avril 2023 au 30 mars 2024. Que madame Monique Worth soit nommée membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 30 mars 2024.

That Mr. Shawn Aloysius and Robert Costenar be appointed as members of the Urban Planning Advisory Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a one-year term, from April 1, 2023 to March 30, 2024. That Mrs. Monique Worth be appointed as acting member of the Urban Planning Advisory Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from April 1, 2023 to March 30, 2024.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728004

Que le conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 février 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on February 8, 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer le 13 mars comme étant la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcé(e)s à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Étant donné que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Et

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lors de sa séance du 6 mars 2023 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-02-07

IDENTIFICATION

Dossier # :1227924005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'amendement au contrat de location de patinoires et de locaux octroyé le 20 juin 2017 entre la Ville de Montréal et BSP Pierrefonds ULC. Autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à signer l'amendement au contrat de location de patinoires et de locaux.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a octroyé le 20 juin 2017 un contrat à 3964124 Canada inc. pour la location d'heures de glace au Sportplexe Pierrefonds, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds, immeuble ayant quatre (4) patinoires dont trois (3) de grandeur conventionnelle et une de dimension olympique.

Suite à la vente du locateur d'origine, le 30 octobre 2019, de tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble au nouveau locateur BSP Pierrefonds ULC, les parties ont décidé d'apporter des amendements au contrat initial du 20 juin 2017.

Ce contrat, qui sera prolongé d'une période additionnelle de neuf (9) ans, permet à l'arrondissement d'offrir des heures de glace à ses citoyens et à ses organismes reconnus, ce qui contribue au développement de l'offre de service en sports de glace pour les résidents de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 29 0210 -Que le conseil d'arrondissement octroie un contrat à 3964124 Canada inc., pour la location des quatre patinoires et de locaux au Sportplexe Pierrefonds, pour une durée de neuf ans débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2026 pour la somme minimale de 16 028 895,50 \$, taxes incluses et la somme maximale de 17 623 013,88 \$, taxes incluses;

Que monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, soit autorisé à signer ledit contrat au nom de l'arrondissement;

Que soit autorisée l'affectation d'une somme de 213 610 \$, taxes incluses, à même le surplus pour combler le déficit engendré par l'augmentation des coûts pour l'année 2017;

Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et en partie par les surplus pour l'année 2017, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Un amendement au contrat de location de patinoires et de locaux actuel a été préparé et les amendements suivants sont indiqués:

- une période additionnelle de neuf (9) ans à l'entente initiale qui venait à échéance le 31 août 2026, débutant le 1er septembre 2026 et se terminant le 31 août 2035;
- le montant du loyer pour les heures louées, les heures additionnelles, les heures supplémentaires et les locaux sera majoré, par rapport au montant du loyer pour l'année qui précède immédiatement, d'un pourcentage égal au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de Montréal pour la période de douze (12) mois précédente, tel que publié par Statistiques Canada ponctuellement;
- le locateur accepte et s'engage à rembourser à la Ville un montant de 500 000,00\$ à titre de compensation et indemnité pour les heures d'utilisation des patinoires payées mais non utilisées par la Ville lors de la pandémie COVID-19;
- en cas de résurgence de la pandémie COVID-19, ou d'émergence de tout autre pandémie, endémie ou en cas de tout autre crise sanitaire comparable, des modalités ont été convenues entre les parties au niveau des indemnités ou remboursement.

JUSTIFICATION

Afin de maintenir son offre de service en sports de glace, et n'ayant pas à même son territoire d'installations sportives pouvant accueillir une programmation en sports de glace, l'Arrondissement doit louer des heures de glace à un fournisseur extérieur, à savoir le Sportplexe Pierrefonds, BSP Pierrefonds ULC.

Ce contrat amendé d'une durée additionnelle de neuf (9) ans assure notamment la pérennité des activités de loisirs de glace ainsi que les programmes de sports de glace offerts en collaboration avec l'association de Hockey mineur de Pierrefonds, la Commission de ringuette Pierrefonds-DDO, le club de patinage des Deux-Rives, le club de patinage de vitesse de l'ouest de l'île et l'association du Hockey adulte de Pierrefonds.

Ce contrat amendé permet d'inclure des modalités en lien avec toute crise sanitaire.

Cet exercice démontre l'excellente collaboration qui persiste entre les deux parties depuis l'inauguration du Sportplexe Pierrefonds depuis 1998.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Remboursement de 500 000,00\$ du locateur à la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Voir Grille en pièce-jointe

Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la

pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser cette demande entraînerait la fin de l'offre de service en sports de glace pour les citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de développement

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2023-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1233903002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille environnementale «La patrouille verte» 2023 à la suite d'une demande du Regroupement des éco-quartiers adressée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La copie de la lettre du Regroupement des éco-quartiers est jointe aux présentes. Depuis février 2012, le Regroupement des éco-quartiers est responsable de la gestion de la «La patrouille verte», auparavant assurée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 290105 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2022. (GDD 1223903004)
- CA21 290079 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2021. (GDD 1213903004)

DESCRIPTION

La patrouille verte 2023 a pour mandat de sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de l'éco-civisme, du verdissement, de la gestion optimale de l'eau et de la sensibilisation à l'importance de la forêt urbaine.

Le temps de travail des membres de la Patrouille verte est divisé ainsi :	
45 % du temps	Consacré aux mandats communs, convenus avec les quatre Services de la Ville de Montréal
45 % du temps	Dédié aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement ou la ville liée participante, en collaboration avec l'organisme porteur du PEQ local
10 % du temps	Attribué à la formation introductive, aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe

La patrouille verte de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, sous la supervision de section Environnement et parcs de la Direction des travaux publics, sera constituée de trois étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liées au domaine de l'environnement. Cette année, les patrouilleurs seront embauchés pour une période de neuf semaines.

JUSTIFICATION

En participant au projet, l'arrondissement pourra bénéficier des actions menées par des étudiants pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement général du projet provient d'une subvention de Ressources humaines Canada dans le cadre du programme «Emploi d'Été Canada 2023». De plus, le projet bénéficie d'une contribution financière de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, de sorte que les arrondissements participants n'ont qu'à déboursier 1 800 \$ par patrouilleur pour l'ensemble de la période estivale.

La contribution de l'arrondissement permettra donc de bonifier le salaire de trois étudiants et de compenser l'organisme partenaire pour l'accueil et la supervision du participant.

Ainsi, une contribution non récurrente de 5 400 \$ est demandée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour permettre l'embauche de trois étudiants.

L'imputation de cette dépense se fera à même le budget d'opération ci-dessous et selon les informations contenues dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs:

2420.0010000.303121.07165.61900.016207

MONTREAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 selon les priorités suivantes:

Priorité 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale. L'achat local et éco responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 –Tendre vers un avenir Zéro Déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Priorité 16 ; Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres

de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Sebastien GAGNON, 20 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-14

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt trois dollars et neuf sous (70 583,09 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal pour la poursuite du projet comité Vivre-Ensemble. Autoriser Mme Louise Zampini à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'inclusion prioritaires (TIP) 2022-2024, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a obtenu un financement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) afin de coordonner le comité Vivre-Ensemble et la mise en place de son plan d'action collectif pour 2022 à 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0165 : D'approuver la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 7 juin 2022 au 30 juin 2023, entièrement financée par la Ville centre; Quecette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le comité Vivre-Ensemble rassemble des acteurs intersectoriels et multiréseaux (issus des milieux institutionnels, communautaires, scolaires, etc) qui abordent les relations interculturelles. Il a comme mission de créer des occasions d'échanges et de rapprochements interculturels dans l'Ouest-de-l'Île entre les acteurs et les citoyennes et les citoyens. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro mandate la Table de quartier Nord-Ouest de l'Île-de-Montréal (TQNOIM) pour l'accompagnement, la mobilisation et la coordination du comité Vivre-Ensemble. La réalisation du projet est du 6 mars 2023 au 31 mars 2024 inclusivement.

JUSTIFICATION

La Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (TQNOIM) a comme mission d'animer les concertations qui visent à mettre en place des processus qui conduisent à des pistes de solution largement reconnues par les acteurs sociaux et débattues auprès de la

population. De plus, la table de quartier favorise la participation de tous les acteurs y compris les citoyens. Dû à la nature de sa mission, la TQNOIM est le partenaire idéal pour la réalisation de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes proviennent de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Octroyer une subvention à l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal au montant de 70 583,09 \$ à même la clé comptable SIMON :

2101.0014000.101512.07289.61900.016491.0000.004322.052140.00000.00000

Numéro de fournisseur Simon: 129141

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en:

- Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

Voir pièce-jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'Arrondissement, via l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), assure la mobilisation des acteurs et la coordination du comité Vivre-Ensemble. En abordant les enjeux interculturels, le comité favorise l'inclusion, l'intégration et l'épanouissement de toutes et tous au sein de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant le mandat sont à la charge de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances
Ghilaine FISET, Pierrefonds-Roxboro
Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Judith BOISCLAIR, 22 février 2023
Ghilaine FISET, 16 février 2023
Manuel ARDILA ORTIZ, 16 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude VALLEE
conseiller(-ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-13

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de quarante mille dollars (40 000,00 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal pour l'élaboration du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro (PDCN). Autoriser une affectation au Surplus de 40 000 \$. Autoriser Mme Louise Zampini à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a reçu la confirmation en décembre 2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) d'une aide financière de 40 000,00 \$ pour réaliser le Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro (PDCN). Ce soutien s'inscrit dans le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0165 : D'approuver la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 7 juin 2022 au 30 juin 2023, entièrement financée par la Ville centre; Que cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro mandate la Table de quartier Nord-Ouest de l'Île-de-Montréal (TQNOIM) pour la mobilisation des acteurs et l'élaboration du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro (PDCN). Il aura comme responsabilité de :

- Rédiger le portrait du système alimentaire local;
- Rédiger un diagnostic afin de donner un portrait précis de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro et définir ses potentiels de développement;
- Mobiliser les acteurs des différents maillons du système alimentaire (communautaire, institutionnels, privé, entrepreneurs, citoyennes et citoyens, etc);

- Assurer la planification, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'animation d'activités participatives pour chaque étape du projet et qui devra être adapté à chaque public (employés Arrondissement, partenaires, citoyennes et citoyens);
- Amener les acteurs mobilisés à se doter d'une vision commune de notre communauté nourricière;
- Élaborer et proposer des pistes d'action pour atteindre les objectifs que nous nous serons fixés comme communauté. Par exemple: en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, d'activités, etc;
- Élaborer et rédiger la vision, les orientations, les objectifs et les priorités d'action du PDCN.

La réalisation du projet débute le 6 mars 2023 pour une période de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

La Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (TQNOIM) a comme mission d'animer les concertations qui visent à mettre en place des processus qui conduisent à des pistes de solution largement reconnues par les acteurs sociaux et débattues auprès de la population. De plus, la table de quartier favorise la participation de tous les acteurs y compris les citoyens. Dû à la nature de sa mission, la TQNOIM est le partenaire idéal pour la réalisation de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention des Finances

Ce projet est admissible au programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Premier versement se fera à la suite du CA du 6 mars 2023 avec un paiement de 60% de la subvention, soit 24 000.00 \$.

Deuxième versement, conditionnel au dépôt de la vision et des orientations du PDCN à l'Arrondissement en mars 2024: 40% de la subvention, soit 16 000.00 \$.

MONTRÉAL 2030

Voir pièce-jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'Arrondissement, via le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, assure la mobilisation des acteurs, notamment des citoyennes et des citoyens, et l'élaboration du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro. Ce Plan favorisera la création d'une gouvernance alimentaire locale qui permet une alimentation saine, disponible et accessible pour l'ensemble de la population de Pierrefonds-Roxboro.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant le mandat sont à la charge de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude VALLEE
conseiller(-ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2023-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1234911001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de Quarante et un mille cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf sous (41 117,79 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt mille six cent cinquante et un dollars et vingt-cinq cents (20 651.25 \$), pour un montant maximal de soixante-et-un mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre sous (61 769.04 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2023 avec ces organismes.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du développement de la programmation d'activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires sur l'ensemble de son territoire.

L'Arrondissement s'assure de la disponibilité d'installations et d'équipements adéquats et sécuritaires, qui répondent aux besoins des citoyens et stimulent la vitalité des communautés qui le composent.

Historiquement, l'ancienne Ville de Pierrefonds, puis l'arrondissement Pierrefonds/Senneville, et aujourd'hui l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ont tenu à soutenir financièrement des OBNL offrant des services aux résidents en culture, sport, loisir et développement social. Des subventions récurrentes sont versées annuellement afin d'assurer ce soutien.

C'est pourquoi la DCSLDS souhaite octroyer une contribution financière aux deux (2) OBNL qui administrent les piscines de quartier, afin d'offrir des activités aquatiques au plus grand nombre de citoyens à l'été 2023..

Les deux (2) OBNL sont reconnus et conformes selon la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 290062 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de trente trois mille cinq cent cinquante-deux dollars et vingt-trois cents (33 552.23 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt et un mille six cent quarante-cinq dollars et trente-et-une cents (21 645.31 \$), pour un montant maximal de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-quatre cents (55 197.54 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2022 avec ces organismes.

Résolution CA22 290063 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de trente-six mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (36 792 \$) toutes taxes comprises, à même le surplus du budget de l'arrondissement.

Résolution CA22 29011 : Reconnaître les organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

DESCRIPTION

L'arrondissement propose d'offrir le soutien financier aux OBNL Piscine Thorndale Inc. et Association récréative du Parc Pierrefonds pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs de la piscine communautaire Thorndale et de la piscine communautaire PPK. Le montant est estimé pour l'année 2023 selon les soumissions fournies par les OBNL et selon les catégories suivantes:

Frais administratifs fixes: dépenses administratives et de bureau incluant toutes sommes payables à un gouvernement ou organisme gouvernemental en lien avec le droit d'exploiter la piscine.

Frais d'entretien : travaux d'ouverture et de fermeture des piscines , contrôle de la qualité d'eau de baignade des bassins aquatiques, achat de chlore et autres produits chimiques et réparations mineures.

Frais de travaux mineurs: travaux qui ne sont pas récurrents à chaque année et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la piscine.

Les montants de subvention seront émis en trois versements dont le premier lors de la signature de la convention. Les montants de subvention restants seront émis soit à la mi-saison et à la fin de la saison 2023 et sont conditionnels à l'ouverture des piscines pour la saison 2023. Les détails de la subvention sont dans le tableau en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Accorder cette subvention permettra à ces organismes de remplir leur mission adéquatement et d'offrir aux citoyens un programme sécuritaire et de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution est de 61769.04 \$ toutes taxes comprises si applicables, et ce à même le budget de fonctionnement, code budgétaire :2420-001000-303122-07151-61900-016490-0000-000000

	Thorndale	PPK	Total
--	-----------	-----	-------

Contributions	Montant	Montant	Total Montant
Frais administratifs fixes, entretiens et travaux mineurs	41117.79 \$	20 651.25 \$	61769.04 \$

Les OBNL devront fournir les pièces justificatives prouvant que les dépenses ont été effectuées selon la distribution prévue ci-dessus, sans quoi les fonds devront être retournés à l'arrondissement dans un délai de 30 jours suivant une demande écrite de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser d'accorder cette contribution pourrait compromettre l'ouverture de la Piscine Thorndale et de la piscine PPK.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ouverture des piscines communautaire Thorndale et PPK sont compromises dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Advenant que lesdites piscines ne soient pas ouvertes pour la saison 2023, l'Arrondissement exigera la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des projets. De plus, l'Arrondissement pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des projets ne requiert plus la somme maximale tel que stipulé dans la convention de contribution (article 5.3).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations de la Piscine Thorndale et de la Piscine PPK sont publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site Internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, les OBNL devront ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'Arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour le financement, des frais administratifs fixes, de l'entretien et des travaux mineurs .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent de développement Sports et Loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2023-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1239916001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Pompaaction Inc. le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 49 117,32 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-23-07 (deux soumissionnaires conformes).

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a procédé à l'appel d'offres sur invitation ST-23-07 ayant pour objet la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement. L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 13 février 2023 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 février 2023 à 11h00. L'invitation a été fait à trois entreprises et deux (2) soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres s'est fait conjointement avec l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0069 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 50 290,07 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 22-19175 (3 soumissionnaires conformes)

CA21 29 0071 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 52 442,95 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 21-18668 (2 soumissionnaires conformes)

DESCRIPTION

La période de location se fera du 10 avril au 12 juin 2023.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Pompaction	42 720,00 \$		49 117,32 \$
Location d'équipement Battlefield	48 907,20 \$		56 231,05 \$
Estimation externe	50 000,00 \$		50 000,00 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			52 674,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			7,24%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute – la plus basse)			7 113,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			14,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(882,68 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			-1,77%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 49 117,32 \$, taxes incluses sera payée à même les surplus d'arrondissement selon les informations fournies dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
42 720,00 \$	44 850,66 \$	49 117,32 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie <<arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement
en délégation de Stéphane Beaudoin, directeur Travaux
publics

Le : 2023-03-01

IDENTIFICATION**Dossier # :1232155003****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 25 au 28 mai 2023 à Toronto, Ontario, et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 10 500 \$ taxes incluses (3 500 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2023

CONTENU**CONTEXTE**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra cette année son congrès annuel et salon professionnel du 25 au 28 mai 2023 à Toronto, Ontario. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques assisteront au Congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel 1152155003 - Résolution CA15 290062
Dossier décisionnel 1162155005 - Résolution CA16 290065
Dossier décisionnel 1172155001 - Résolution CA17 290017
Dossier décisionnel 1172155021 - Résolution CA18 290010
Dossier décisionnel 1192155003 - Résolution CA19 290043
Dossier décisionnel 1222155004 - Résolution CA22 290075

DESCRIPTION

Le Congrès annuel et le salon professionnel de la FCM permet aux dirigeants municipaux de participer à des activités de perfectionnement professionnel et de découvrir les innovations ainsi que les solutions de pointe pour les villes canadiennes.

Les conjoints doivent assumer leurs frais en totalité.

JUSTIFICATION

Par le biais de séminaires instructifs, d'ateliers pertinents et de plénières inspirantes, en plus d'un salon commercial dynamique, cet événement municipal pancanadien bénéficie particulièrement aux élus, aux leaders et aux cadres municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 10 500 \$ taxes incluses (3 500 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-02-08

IDENTIFICATION**Dossier # :1232155005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du District du Bois-de-Liesse à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 9 000 \$ taxes incluses (3 000 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2023

CONTENU**CONTEXTE**

La Commission des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises cette année du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du District du Bois-de-Liesse y participeront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les Assises 2023 auront comme thème *L'incontournable gouvernement de proximité* . Plusieurs activités seront à l'ordre du jour, dont un grand Forum portant sur le rôle incontournable des gouvernements de proximité dans la transition verte ainsi que des conférences sur des sujets variés comme la diversification des revenus municipaux, la rareté de la main-d'oeuvre, la détresse sociale et l'aménagement du territoire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 9 000 \$ taxes incluses (3 000 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117
01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000 000000.

..
Les conjoints doivent assumer leurs frais en totalité.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-08

Lyne LABELLE

Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1231294006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de cinq (5) billets au coût total de sept cents dollars taxes incluses (700 \$) à même le budget de fonctionnement pour le déjeuner du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal; Autoriser une conseillère municipale, le directeur de la DCSLDS, deux membres du personnel de la Culture et un artiste de Pierrefonds-Roxboro au choix de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à y participer.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal récompense chaque année l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables. Ce prix met en lumière la vitalité artistique des créateurs montréalais. Le lauréat est dévoilé lors du déjeuner annuel du Grand Prix qui réunit en avril quelque 700 personnalités du monde municipal, de la communauté des affaires et du milieu artistique.

Les finalistes sont sélectionnés en décembre par les comités d'évaluation et le lauréat est désigné par un jury externe formé de personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil. Il s'agit d'une reconnaissance importante pour les organismes artistiques. Y sont représentés les arts médiatiques, visuels, le cinéma, la danse, la littérature, la musique et le théâtre.

Une invitation pour assister au déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts nous a été adressée pour la prochaine édition de l'événement qui aura lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal au montant de 140 \$ par billet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 290049 : QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets au coût total de 625 \$, pour le déjeuner du 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal et autorise un conseiller, deux fonctionnaires de la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social et deux artistes de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017; QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2017

- Résolution: CA16 29 0064 : QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de dix (10) billets au coût total de 1 050 \$, pour le déjeuner du 31e Grand Prix du Conseil des arts

de Montréal et autorise les conseillères Mme Catherine Clément-Talbot et Mme Justine McIntyre, de même que leurs invités, fonctionnaires et citoyens à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 24 mars 2016;

DESCRIPTION

Autoriser l'achat de cinq (5) billets au coût total de sept cent dollars (700 \$) taxes incluses à même le budget de fonctionnement pour le déjeuner du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal; Autoriser une conseillère municipale, le directeur de la DCSLDS, deux membres du personnel de la Culture et un artiste de Pierrefonds-Roxboro au choix de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à y participer.

JUSTIFICATION

En partenariat avec le Conseil des arts, nous produisons des spectacles sur notre territoire qui sont offerts aux résidents de notre arrondissement. C'est à ce titre, qu'une conseillère, le directeur, deux membres du personnel de la Culture et un artiste de Pierrefonds-Roxboro au choix de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social sont invités à y assister.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense doit être imputée au poste budgétaire suivant: 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Sebastien GAGNON, 22 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla AZOURI
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-14

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme totale de 112 300.00 \$ au Surplus pour l'embauche de six (6) étudiants pour la période estivale 2023 incluant la location de 6 véhicules.

CONTENU

CONTEXTE

La direction Développement du territoire et études techniques (DDTET) désire embaucher six étudiants pour la période estivale 2023 pour réaliser les activités suivantes:

Conformité des piscines

À l'été 2022 la DDTET a procédé à un recensement des piscines sur le territoire de l'arrondissement. Voici les principaux résultats:

- Nombre de piscines recensées: 3375
- Nombre de piscines installées ou construites avant le 1er novembre 2010: 2794
- Nombre de piscines installées avant le 1er novembre 2010, ayant fait l'objet d'un permis et jugées conformes: 500
- Nombre de piscines installées après le 1er novembre 2010, ayant fait l'objet d'un permis et dont la conformité est inconnue: 81

D'autre part l'arrondissement a adopté des modifications réglementaires concernant les piscines résidentielles à l'automne 2022. Cette modification fait en sorte que le règlement municipal est en lien et plus cohérent avec le règlement provincial et rendra son application plus facile. Compte tenu du grand nombre de piscines installées sans permis (le règlement provincial exige l'obtention d'un permis municipal), que la ville est responsable de l'émission des permis et que la ville est responsable de l'application de son règlement et du règlement provincial, il y a lieu de procéder à l'inspection des piscines afin de déterminer leur conformité.

Les quatre phases du mandat sont les suivantes:

- Janvier à mars 2023: Établir un plan de communication destiné aux propriétaires de piscines installées sans permis ou avant nov. 2010
- Mai à août 2023 : Procéder à l'inspection et établir les non conformités (s'il y a lieu) de 2875 piscines et en informer les propriétaires visés.
- Septembre 2023 au 30 septembre 2025: Suivi des non conformités auprès des propriétaires .Émission d'avis d'infraction s'il y a lieu par les inspecteurs du cadre bâti.

- 30 septembre 2025: Émission de constats d'Infractions pour les contrevenants par les inspecteurs du cadre bâti (amendes prévues au règlement provincial)

La phase 1 sera réalisée par le service des communications de l'arrondissement et la DDTET. La phase 2 sera réalisée par des étudiants dont la supervision sera assurée par un inspecteur.

Les phases 3 et 4 seront réalisées par les inspecteurs du cadre bâti de la Division de l'urbanisme , permis et inspection.

Quatre étudiants sont donc requis pour procéder à l'inspection des piscines à l'été 2023.

Conformité des permis d'occupation du territoire

L'arrondissement génère peu de revenus pour les permis d'occupation du domaine public comparativement aux autres arrondissements. Ainsi une moyenne de 34 500 \$ a été atteinte pour les trois dernières années (2019 à 2021) comparativement à l'arrondissement St Laurent (297 400 \$) ou Lachine (595 900 \$). Ceci est relativement bas mais si on compare à des arrondissements où le cadre bâti et la densité sont comparables, Pierrefonds fait mieux. Ainsi la moyenne pour l'île Bizard est de 10 450 \$ et pour Anjou de 2046 \$.

Notre règlement sur les tarifs précise le montant chargé pour ce type de permis. Les tarifs en vigueur sont comparables à ceux des autres arrondissements. Le processus d'octroi des permis d'occupation est optimisé pour la partie délivrance. Ainsi les permis sont délivrés rapidement, parfois même la journée même. Cependant la vérification de la conformité du permis n'a jamais été réalisée de façon systématique.

Pour ce qui est des travaux exécutés sans permis d'occupation, des visites systématiques des rues ne sont pas faites afin d'identifier les contrevenants (entrepreneurs ou citoyens) et de les obliger à obtenir un permis ou recevoir un constat d'infraction. Cependant, les demandes de services qui nous sont acheminées sur le sujet sont traitées pour nos deux inspecteurs d'arrondissement.

En premier lieu il faut mentionner que le nombre de permis d'occupation sur le territoire sera toujours bien en deçà de ceux de d'autres arrondissement du fait que l'espace et la faible densité des cadre bâti permet généralement aux entrepreneurs privés et aux citoyens d'exécuter leur travaux sur leur terrain que ce soit par exemple des échafaudages, des containers ou des piles de matériaux.

L'autre élément inconnu est le taux de contrevenants sur notre territoire car nous ne faisons pas de visites systématiques et régulières faute de personnel. Nos deux inspecteurs d'arrondissement ne peuvent actuellement répondre qu'aux demandes de services (DES et GDC).

Afin d'améliorer la situation plusieurs éléments sont envisagés comme suit:

- Exiger des inspecteurs du cadre bâti qu'ils fassent de visites plus régulières des lieux où des permis de construction ont été délivrés et de vérifier si le domaine public est occupé et conforme aux conditions d'autorisations
- Engager à l'été 2023 un étudiant afin de patrouiller l'ensemble du territoire afin d'identifier les contrevenants occupant le domaine public . Ce recensement pendant les quatre mois les plus occupés permettra de mesurer le nombre et le type de contrevenants (et la perte de revenus y

associée) et de déterminer si des ressources permanentes seraient justifiées et rentables.

- Déployer un plan de communication au printemps 2023 afin de sensibiliser les citoyens, commerçants et entrepreneurs sur les exigences reliées à l'occupation du domaine public.

Un étudiant est donc requis pour patrouiller à l'été 2023

Surveillance de travaux d'asphaltage de rues locales (PCPR)

L'arrondissement a décidé de procéder à l'asphaltage de plusieurs rues locales à l'été 2023 (projet PDI) . Il s'agit d'un projet majeur qui demande une surveillance constante.

Compte tenu de la capacité de l'équipe d'ingénierie actuelle il est proposé d'embaucher un étudiant d'une école de génie pendant une période de stage de huit mois débutant en mai 2023 pour assister l'équipe dans la surveillance de ces travaux d'asphaltage ainsi que d'autres travaux d'infrastructures..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme totale de 103 700 \$, taxes incluses, du fonds réservés pour l'embauche de six (6) étudiants pour la période estivale 2023 incluant la location de 6 véhicules pendant cette période à partir du poste budgétaire des surplus.

JUSTIFICATION

Assurer la conformité des piscines, des permis d'occupation du territoire ainsi que la surveillance de travaux d'asphaltage de rues locales (PCPR) et de divers travaux d'infrastructures

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation des coûts est la suivante:

Main d'oeuvre

5 étudiants (niveau CEGEP) x 12 semaines x 35 h/sem x 17.96 \$/h = 44 500 \$ (incluant 18% en avantages sociaux)

1 étudiant (niveau BACC) x 32 semaines x 35 h/sem x 21.01 \$/h = 27 800 \$ (incluant 18% en avantages sociaux)

Total main d'oeuvre: **72 300 \$**

Location de véhicules

Location de 6 voitures (3 mois) x 5 000\$ = **30 000 \$**

Équipements

Équipements de protection individuels (Bottes, Dossards, imperméables, téléphones cellulaires, etc) = **5 000 \$**

Contingences (5%): **5 000 \$**

Grand total: 112 300 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy NEWMAN, -

Lecture :

Ghilaine Fiset, 21 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1233903003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation au surplus de 78 800 \$ afin d'augmenter de deux (2) semaines l'offre de service de la Direction des travaux publics à la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour saison hivernale 2022- 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a toujours été soucieuse d'offrir aux citoyens un milieu de vie sain, sécuritaire et vivant. La diversification de l'offre de services municipale représente un réel défi pour l'ensemble des secteurs d'activités couverts par cette Direction. De ce fait, la Direction des travaux publics souhaite mettre en place toutes les conditions gagnantes afin d'offrir des services efficaces et de qualité. Pour ce faire les objectifs suivants sont considérés:

1. Bonifier de deux semaines (du 11 mars 2023 au 24 mars 2023), l'offre de services en activités de déneigement déjà existant et issue du budget d'opération de la Direction des travaux publics de l'arrondissement qui est actuellement planifié et budgété sur une période de 14 semaines.
2. Être complémentaire à l'offre de services existante et venir renforcer les actifs existants afin de réaliser les objectifs de la grande ville tels que les niveaux de services bonifiés de la politique de déneigement. À titre d'exemple, le déblaiement des rues tertiaires à partir de 2,5 cm de neige au sol comparativement à 5 cm les années précédentes.
3. Étendre l'offre de services en augmentant la couverture de cette dernière à une plage horaire de weekend, le tout jumelé à des processus administratifs plus flexibles au niveau du mouvement de la main d'œuvre et découlant d'une entente de principe sur les 17 points négociés à la convention collective des cols bleus de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 290054 - Autoriser une affectation au surplus de 56 600 \$ afin d'augmenter de deux (2) semaines l'offre de service de la Direction des travaux publics à la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour saison hivernale 2020- 2021.(GDD1213903003)

DESCRIPTION

Dans ce sens, il est recommandé d'autoriser une affectation au budget du surplus de l'arrondissement d'un montant de 78 800 \$ afin de prolonger de deux semaines les équipes de soir et week-end et de garder la couverture déployée en décembre 2022 des effectifs cols

bleus et cadres jusqu'au 24 mars 2023, et ce, dans le cadre d'activités de déneigement.

JUSTIFICATION

Le projet permettra des actions terrains beaucoup plus rapides tout en favorisant des réductions potentielles de coûts reliés au temps supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de l'offre de services de la Direction des travaux publics soumis pour adoption au conseil d'arrondissement est de la somme de 78 800 \$.

Ce montant sera pris à même les surplus selon l'imputation budgétaire décrite à l'intervention de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Sebastien GAGNON, 20 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-15

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1234902001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme totale de 257 000 \$ Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte de nombreux espaces naturels, dont 5 grands parcs nature, 80 parcs de voisinage et un grand nombre de terrains verts adjacents à ses bâtiments.

L'entretien, le maintien et le développement de ces espaces nécessite la contribution de plusieurs employés.

Le règlement #17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, entraîne l'obligation pour un propriétaire d'un terrain vacant ou bâti de faire une contribution en argent ou en terrain ne pouvant excéder 10 % de la superficie ou de la valeur du terrain lorsqu'il veut obtenir un permis pour lotir un terrain ou bien y construire ou y transformer un bâtiment principal.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); "...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290073 / 1224902002 -Affecter une somme totale de 239 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2022, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques).

CA21 090137 / 1216983002 - Affecter une somme totale de 218 300\$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2021, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques).

CA20 290142 / 1206781003 - Affecter une somme totale de 159 800\$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2020, 100% du poste d'architecte paysagiste (455810) et 50% du poste d'agent technique en ingénierie municipale (789310) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme totale de 257 000 \$, taxes incluses, du fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les salaires de deux architectes paysagistes à la division ingénierie et infrastructure.

L'apport de ces deux employés permettra de mener à terme un plus grand nombre de projets d'aménagements de parcs et terrains de jeux.

JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels et l'aménagement des parcs, contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu en 2023 pour le poste d'architecte paysagiste (42255) et le poste d'architecte paysagiste (85596) de la division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) provient du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les dépenses reliées seront imputées rétroactivement au 1er janvier 2023.

Les numéros de référence budgétaire *SBA* associés au budget sont les # 345059 et 381806. Ces postes sont prévus à l'annexe 14-2 du budget 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier entraînerait un impact important dans l'avancement des projets de parcs de notre arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BRISSON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Chantal BRISSON, 3 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghilaine Fiset
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-01

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs
Tél : 514-626-5498
Approuvé le : 2023-02-01

IDENTIFICATION

Dossier # :1239407002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à introduire un recours en justice contre Les Excavations Super inc. et son sous-traitant Vision Del inc. afin d'obtenir leur condamnation à des dommages-intérêts en raison des défauts et du dysfonctionnement des écrans fournis et installés sur des colonnes découverte dans le cadre du contrat octroyé suite à l'appel d'offres ST-19-06 pour l'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 avril 2019, la Ville octroyait à Les Excavations Super inc. ("Excavations Super") (CA19 29 0091) un contrat d'une valeur de 1 919 274,51\$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro suivant l'appel d'offres ST-19-06.

Dans le cadre de ces travaux, trois colonnes découvertes avec écrans DEL, installés sur chaque côté des colonnes, ont été érigées et installées dans l'allée d'accès piétonnier entre le stationnement de la mairie d'arrondissement et la nouvelle bibliothèque.

Tel que spécifié aux cahiers des charges, Excavations Super a confié l'érection des colonnes découvertes, la fourniture et l'installation des écrans à Vision Del inc.

Les travaux réalisés par Excavations Super se sont déroulés du 3 juin 2019 au 12 décembre 2019, date à laquelle la réception provisoire des travaux a été prononcée.

Les écrans ont été installés sur les colonnes découvertes par Vision Del inc. en novembre 2019.

Or, moins de 6 mois après leur installation, plusieurs écrans n'étaient pas fonctionnels ou avaient des problèmes d'affichage.

Vision Del inc. a effectué plusieurs réparations sur les écrans, au courant de l'année 2020.

En novembre 2020, les écrans, toujours affectés de vices compromettant leur usage, requièrent encore des réparations. Vision Del inc. intervient donc de nouveau sur les écrans, ce qui permettra, à ce moment, à la Ville de prononcer la réception définitive des travaux, le 20 novembre 2020.

Cependant, le répit sera de courte durée car dès le 27 novembre 2020, les écrans tombent de nouveau en panne, si bien que dès le début de l'année 2021, la Ville tente d'obtenir la collaboration de Vision Del inc. pour que les réparations qui s'imposent soient faites afin que les écrans reviennent fonctionnels.

Finalement, de visites en visites, l'état des écrans ne reviendra jamais à la normale, malgré les réparations effectuées par Vision Del inc. et les promesses que des pièces seraient livrées.

En décembre 2021, une lettre de mise en demeure est en conséquence adressée à Vision Del inc. par l'arrondissement pour obtenir la réparation des écrans.

Vision Del inc. ne donnera pas suite à cette première lettre de mise en demeure.

Le 23 juin 2022, une seconde lettre de mise en demeure est transmise à Excavations Super inc. et à Vision Del inc. pour que ceux-ci honorent leur garantie contractuelle et légale à l'égard des écrans et des travaux réalisés.

Faute d'avoir été réparés adéquatement depuis leur installation, les écrans devront être remplacés et l'introduction d'un recours judiciaire permettra à la Ville de s'assurer du respect de ses droits car elle a payé la somme 90 495,00\$ + taxes (excluant le coût des colonnes et du filage) à Excavations Super pour la fourniture et l'installation de ces écrans. Ces écrans n'ont jamais pu être utilisés convenablement par la Ville depuis leur installation.

de dossier Juridox: 22-000705 / Imputation: Arrondissement Pierrefonds-Roxboro

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1196765009 - Autoriser une dépense totale de 1 919 274,51\$, à savoir 1 619 367,74\$, taxes incluses pour le contrat, 161 936,77\$ taxes incluses pour les contingences et 137 970,00\$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Les Excavations Super inc. un contrat pour des travaux d'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lots 1 et 2) - Appel d'offres public ST-19-06 (trois soumissionnaires conformes)

DESCRIPTION

Autoriser le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à introduire un recours en justice contre Les Excavations Super inc. et son sous-traitant Vision Del inc. afin d'obtenir leur condamnation conjointe et solidaire au paiement de dommages et intérêts en faveur de la Ville et ce, afin de faire respecter la garantie contractuelle et légale de qualité des écrans installés sur les colonnes découverte érigées dans le cadre des travaux d'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de Pierrefonds-Roxboro..

JUSTIFICATION

La Ville a payé une somme de 90 495,00\$ + taxes pour l'installation et la fourniture des écrans sur les colonnes découverte érigées dans l'allée piétonnière entre le stationnement de la mairie de l'arrondissement et la bibliothèque.
Depuis leur installation, la Ville n'a pas pu profiter des écrans pour diffuser le contenu qu'elle souhaitait afficher pour ses citoyens.

Malgré les deux mises en demeures adressées, les garanties contractuelle et légale n'ont pas été honorées.

Il est dans l'intérêt de la Ville de faire respecter ses droits.

L'introduction d'un recours en justice permettra à la Ville de faire valoir ses droits contre Les Excavations Super et Vision Del inc. et d'obtenir des dommages et intérêts pour la compenser d'avoir payé à même les fonds publics pour des écrans qui n'ont jamais été fonctionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune enjeu de communication en accord avec la Division des relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Introduire le recours judiciaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie RACINE, Pierrefonds-Roxboro
Chantal BRISSON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stephanie RACINE, 2 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEY
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-06

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige
contractuel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Annie GERBEAU
Directrice des affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2023-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef

Approuvé le : 2023-02-10

IDENTIFICATION**Dossier # :1238388002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 1 janvier au 27 janvier 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de janvier.

Rapport couvrant la période du 1 janvier au 27 janvier 2023 qui totalise la somme de 541 114,81 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier pour un montant de 5 799.36 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs
Tél : 514-626-5498
Approuvé le : 2023-02-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1236765001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1236765001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-9 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt

CONTENU**CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010, Nuisances et bon ordre, est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin de régler les arrêts sur la chaussée là où la réglementation l'interdit, notamment en zone scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du règlement original (CA29 0010) : 11 février 2007

DESCRIPTION

Ce projet de règlement apporte des précisions concernant l'immobilisation d'un véhicule sur la chaussée notamment aux endroits où la signalisation interdit l'arrêt.

JUSTIFICATION

L'objectif de cet amendement est d'assurer la sécurité des usagers de la route notamment en zone scolaire dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense directe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 6 février 2023

Adoption du projet de règlement: 6 mars 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

Le : 2023-01-31

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

CONTENU**CONTEXTE**

C'est dans le cadre d'une demande pour reconstruire un bâtiment incendié au 16740, boulevard de Pierrefonds, que nous avons réalisé que l'usage habitation multifamiliale n'est plus autorisé dans la zone H2-3-176 alors qu'il y a également 8 autres bâtiments multifamiliaux dans la zone.

Selon nos archives:

- Un plan d'ensemble montrant la construction de 9 bâtiments multifamiliaux sur les lots 185-320 à 185-324 et 186-237 à 186-324 a été approuvé par le Conseil le 1^{er} octobre 1986 (résolution #86-637);
- Un permis de construction #86-697 a été émis le 3 décembre 1986 pour une nouvelle construction de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol au 16740, boulevard de Pierrefonds;
- Le règlement de zonage #832 à l'époque autorisait le groupe d'habitation «H4 : habitation multifamiliale isolée de 4 à 8 logements et de 2 étages (incluant logements au sous-sol)». Il s'agissait de la zone «RD» au plan de zonage;
- Suite aux refontes réglementaires, le règlement de zonage #832 a été remplacé par le #1047 en 1990 puis en 2010 par le CA29 0040.
- L'usage «habitation multifamiliale» autorisé dans le règlement #832 aurait dû être reconduit dans les règlements #1047 et CA29 0040.

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176.

Il est donc proposé de modifier de l'annexe A du règlement de zonage (grille des spécifications H2-3-176). Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale

(h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage afin que puisse être reconstruit le bâtiment incendié.

Le projet de règlement est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le bâtiment au 16740, boulevard de Pierrefonds est composé de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol. Les dimensions du lot 1 070 532 sont: largeur = 22,92 m, profondeur =45,29 m et la superficie =1 087,91 m²

Le règlement de zonage CA2900 40 n'autorise pas l'usage habitation multifamiliale (4 logements et plus) dans la zone H2-3-176.

De plus selon l'article 350 du règlement de zonage CA29 0040 : « Les droits acquis à un usage dérogatoire protégé par droits acquis sont éteints si cet usage a été abandonné, a cessé ou a été interrompu, ou si l'équipement ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage ont été enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période de 12 mois consécutifs pour un usage faisant partie de la catégorie « Vente au détail et services (c1) » et de 6 mois consécutifs pour les autres catégories d'usages. »; L'incendie a eu lieu il y a plus d'un an.

Le projet de règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage, soit la grille des spécifications H2-3-176. Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage.

JUSTIFICATION

Constats - Règlement de zonage en vigueur:

- Les usages autorisés à la grille H2-3-178 sont : l'habitation unifamiliale contiguë et l'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée et jumelée;
- 2 des 3 types de structure proposés à la grille H2-3-178 ne sont pas compatibles avec le cadre bâti. Impossible de construire en contiguë en raison des bâtiments isolés avec fenêtres sur les murs latéraux et présence d'allées véhiculaires communes menant à l'aire de stationnement en cour arrière. La largeur du lot 1 070 532 (16740, boulevard de Pierrefonds) n'est pas suffisante pour permettre la subdivision du lot pour un bâtiment de type jumelée;
- Il reste donc un bifamiliale ou trifamiliale isolé qui serait autorisé mais pas compatible avec le plan d'ensemble approuvée en 1986 pour les 9 bâtiments multifamiliaux;
- Il est donc proposé de modifier la grille H2-3-178 afin d'ajouter les normes qui étaient en vigueur au moment de la construction du projet afin de conserver l'unité du projet tel qu'approuvé au plan d'ensemble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en

changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 6 février 2023

Assemblée publique de consultation : février-mars 2023

Adoption du 2^e projet de résolution : mars-avril 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : avril 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mai 2023

Certificat de conformité : juin-juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1236765003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023,aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 290340 - Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023 et remplaçant le règlement numéro CA 29 0130.

DESCRIPTION

Règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023 aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Carl ST-ONGE
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1236781001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le PDI 2023-2032 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 4 octobre 2022 (CA22 29 0252) GDD 1226781007.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspect financier: Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.

Aspect budgétaire: Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

Emprunt net à la charge des citoyens 2023-2032

Projet 55713 (programme de réfection routière) 3 000 000 \$

Sous-projet 23 55713 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de mars 2023

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement d'avril 2023

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois d'avril 2023

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-23

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors du Ribfest les 18, 19, 20 août 2023 dans l'espace vacant situé à l'Ouest de la Mairie au 13665 boul. de Pierrefonds.

CONTENU

CONTEXTE

Le Ribfest est un événement sans but lucratif organisé par les Grands Frères Grandes Soeurs de l'ouest de l'île, qui combine l'amour de la bonne nourriture et du bon divertissement, le tout pour soutenir une cause fantastique. L'organisme est dédié au développement des enfants et des jeunes, et leur mission est de créer des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes en les outillant pour l'avenir. En plus, l'organisme vise à développer chez les jeunes des forces et des compétences inter personnelles qui favorisent, à long terme, une vie saine.

Les fonds amassés soutiennent leurs programmes de mentorat ainsi que les efforts de faire connaître l'organisme et promouvoir leurs services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290112: Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 22 29 0112 l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le vendredi 12 août 2022 de 11 h à 21 h, le samedi 13 août 2022 de 11 h à 21 h et le dimanche 14 août 2022 de 11 h à 21 h dans un espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion du Festival Rib Fest 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CA18 290075: Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 18 29 0075 l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le vendredi 17 août 2018 de 11 h à 21 h, le samedi 18 août 2018 de 11 h à 21 h et le dimanche 19 août 2018 de 11 h à 21 h dans un espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion du Festival Rib Fest 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

Autoriser l'organisme Les Grands Frères Grandes Soeurs de l'ouest de l'île à vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement Ribfest le vendredi 18 août de 11 h à 21 h, le samedi 19 août de 11 h à 21 h et le dimanche 20 août de 11 h à 21 h, dans l'espace vacant entre la Mairie d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (13 665, boulevard de Pierrefonds) et la Caserne de pompiers (13 795, boulevard de Pierrefonds) tel qu'indiqué au plan en pièce jointe, sous réserve de l'obtention d'un permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Le montage du site est prévu les 16 et 17 août inclusivement. Le site de l'événement sera délimité par des clôtures temporaires avec deux entrées et quatre voies de sorties tel qu'indiqué au plan en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Autoriser la vente et la consommation d'alcool sur le domaine public en dérogeant au règlement suivant :
Règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, Section III, Bon ordre, Article 20 (5), Boissons alcoolisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) est assumé par l'organisme
L'Arrondissement fournit un soutien financier approximatif de 30,000\$.

Soutien fourni par l'arrondissement	Montant
Stageline	6 000,00 \$
Montage/démontage Stageline	400,00 \$
Prêt d'équipement	11 397,00 \$
RH (pro, logisitique, agent de projet)	3 000,00 \$
Main d'oeuvre TP	2 700,00 \$
SWAT	354,00 \$
Réseau d'alimentation d'eau	7 000,00 \$
TOTAL	30 851,00 \$

MONTRÉAL 2030

voir pièce-jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Événement d'envergure qui fait rayonner l'arrondissement.

- L'événement le plus populaire à l'arrondissement durant la période estivale, entre 25 000 à 30 000 personnes sont attendus chaque année.
- Événement qui est devenu une tradition maintenant à l'arrondissement.
- Voir plan de site ci-joint.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme va promouvoir l'événement via leur médias sociaux et l'arrondissement partage l'événement via ses réseaux sociaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant l'ordonnance, une copie de la résolution sera envoyée à l'organisme afin qu'il puisse compléter sa demande de permis auprès de la RACJ.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2023-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1239728002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 48, 9e rue, sur le lot 1 390 187 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 19 080 de son greffe, en date du 30 août 2022 et révisé le 11 janvier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 48, 9e rue, sur le lot 1 390 187 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 19 080 de son greffe, en date du 30 août 2022 et révisé le 11 janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 février 2023**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages.

Recommandée à majorité

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 21 décembre 2022

Le projet est présenté pour la troisième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de bloc architectural gris, de brique grise, de clin horizontal métallique de couleur anthracite et d'un bardeau d'asphalte noir. Toutes les ouvertures ainsi que les soffites et les fascias seront de couleur noire.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Sur la façade principale, réduire la hauteur de la fenêtre centrale située au

deuxième étage afin que la partie inférieure soit alignée avec celle des fenêtres situées à gauche et à droite ;

- Sur la façade latérale droite, réduire la hauteur de la marquise pour s'aligner avec l'avant-toit, élargir les escaliers jusqu'au mur du côté droit et repositionner la rampe en alignement avec le coin du mur, et ce, pour correspondre à la représentation faite sur l'image 3D.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 24 novembre 2022

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de bloc architectural gris, de brique grise, de clin horizontal métallique de couleur anthracite et d'un bardeau d'asphalte noir. Toutes les ouvertures ainsi que les soffites et les fascias seront de couleur noire.

Le représentant du propriétaire M. Tony Pennino et les architectes M. Makar Barsoom et M. Mohsen Bishai ont rejoint la réunion à 11h. L'architecte M. Mohsen Bishai présente aux membres la démarche de conception du projet. Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Retravailler la façade latérale afin qu'elle soit similaire à la façade principale ;
- Marquer davantage l'entrée de la façade latérale ;

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 octobre 2022

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de bloc architectural gris, de brique grise et de clin horizontal métallique gris.

Le Comité dénote le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière au chapitre 3. Le Comité est d'avis que les objectifs du chapitre 3 suivants ne sont pas respectés :

- « L'implantation des constructions unifamiliales, en ce qui concerne leur relation avec la voie publique, devrait être en accord avec le milieu d'insertion et le type de rue qui les bordent ;
- Assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées ;
- Favoriser une architecture de qualité ;
- Offrir un traitement particulier aux terrains d'angle ;
- Recréer certaines des caractéristiques des résidences unifamiliales du secteur ;

- Minimiser l'impact visuel créé par une porte de garage. »

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise. Cette proposition doit assurer une meilleure intégration architecturale du projet à son contexte environnant en fonction des objectifs et des critères du règlement sur les PIIA.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages avec un garage intégré sur le lot 1 390 187 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 19 080 de son greffe, en date du 30 août 2022 et révisé le 11 janvier 2023. Il sera construit selon les plans de Moshen Bishai, architecte, en date du 1er septembre 2022 et révisé le 27 janvier 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants :

- Bloc architectural : Modèle Loreda de Rinox couleur gris glacé
- Brique : Modèle Lotis de Rinox couleur gris glacé
- Clin métallique : Modèle Harrywood (imitation de bois) de MAC couleur anthracite
- Solin : aluminium, couleur noire
- Fenêtres et portes : aluminium, couleur noire
- Toiture : bardeau d'asphalte noir deux ton de BP

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé situé au 31, 5e Avenue Nord, sur le lot 1 389 086 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Paul Deschamps, sous la minute 485 de son greffe, en date du 16 août 2022 et révisé le 14 février 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé situé au 31, 5e Avenue Nord, sur le lot 1 389 086 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Paul Deschamps, sous la minute 485 de son greffe, en date du 16 août 2022 et révisé le 14 février 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 février 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à ajouter un étage à un bâtiment unifamilial isolé.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 24 novembre 2022

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Le projet consiste à excaver le sous-sol, renforcer l'étanchéité de la fondation et ajouter un deuxième étage sur la partie existante du bâtiment. Le revêtement extérieur existant sera retiré en totalité et remplacé par un clin horizontal gris pâle en vinyle. La section agrandie au deuxième étage sera revêtue d'un bardeau de cèdre gris foncé et de panneaux métalliques noirs. Ces panneaux métalliques seront également utilisés comme revêtement de toiture. La porte d'entrée principale et les fenêtres situées au rez-de-chaussée seront de couleur blanche alors que les fenêtres situées au deuxième étage, les soffites et les fascias seront de couleur noire.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Aucune préférence entre les options 1 ou 2. Les deux propositions de toiture sont acceptables ;
- Retirer les colonnes du porche devant l'entrée principale ;
- Opter pour une couleur noire pour la porte d'entrée principale et les fenêtres situées au rez-dechaussée, car les couleurs du revêtement de vinyle (gris pâle) et des ouvertures (blanc) s'agencent difficilement.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 octobre 2022

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Le projet consiste à excaver le sous-sol, renforcer l'étanchéité de la fondation et ajouter un deuxième étage sur la partie existante du bâtiment. Le revêtement extérieur existant sera retiré en totalité et remplacé par un clin horizontal de vinyle blanc, un bardeau de cèdre gris et un clin vertical métallique noir.

Le propriétaire M. Laurent Chouinard a rejoint la réunion à 9h30 et présente la démarche de conception du projet.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Choisir des couleurs plus monochromes et moins contrastantes ;
- Choisir un seul matériau de revêtement de toiture (bardeau d'asphalte ou métallique) ;
- Réduire la hauteur en abaissant la toiture ;
- Uniformiser le style, les dimensions et l'emplacement des fenêtres ;
- Avancer le volume du pignon au deuxième étage pour créer un porte-à-faux, éliminer la marquise et marquer l'entrée principale ;

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 12 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE l'ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé, situé au 31, 5^e Avenue Nord, soit **refusée** en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- L'objectif « Respecter l'architecture sobre des bâtiments d'origine »;
- Les critères (1) « L'élévation d'un deuxième étage devrait intégrer des jeux de volume, de toit, de décrochés afin d'éviter un effet de blocs et de pans de murs »; et (2) « La modification d'une ouverture par l'apport d'une fenêtre de dimension démesurée devrait être évitée; les nouvelles ouvertures sont proportionnées à la façade et aux ouvertures existantes » de l'objectif « Encadrer les interventions faites sur le cadre bâti notamment au niveau du gabarit, de la pente des toits et des matériaux afin de préserver les qualités paysagères du secteur et les caractéristiques architecturales d'origine »;
- Les critères (1) « Les modèles d'habitation doivent présenter une ressemblance entre les éléments suivants : Style architectural; Façade (hauteur, largeur, alignement); Toiture (forme et pente); Fenestration »; et (2) « La différence de hauteur et de volume trop prononcée entre les bâtiments voisins est à éviter afin qu'aucun d'entre eux ne semble écrasé par le volume de l'autre » de l'objectif « Assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées »;
- Les critères (1) « Des bandeaux encadrant les fenêtres et soulignant les ouvertures »; (2) « La pose de revêtement secondaire devrait être exclusivement horizontale » et (3) « La forme et l'agencement des ouvertures devrait respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment » de l'objectif « Favoriser une architecture de qualité »;
- L'objectif « Conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante »;
- L'objectif « Favoriser des matériaux de construction soucieux de l'environnement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.14 1229728003

Dimitrios (Jim) BEIS

Maire d'arrondissement

Mayor of the Borough

Signée électroniquement le 8 novembre 2022

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 12 octobre 2022

Considérant que l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante est assujéti à la section 3 du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la propriété est située dans la zone 7 « Vieux-Roxboro » figurant à l'annexe A du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que tout agrandissement d'un bâtiment d'usage résidentiel dans la zone 7 « Vieux- Roxboro » du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale est assujéti aux objectifs et critères spécifiques à cette zone;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé en vertu du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- L'objectif « Respecter l'architecture sobre des bâtiments d'origine »;
- Les critères (1) « L'élévation d'un deuxième étage devrait intégrer des jeux de volume, de toit, de décrochés afin d'éviter un effet de blocs et de pans de murs »; et (2) « La modification d'une ouverture par l'apport d'une fenêtre de dimension démesurée devrait être évitée; les nouvelles ouvertures sont proportionnées à la façade et aux ouvertures existantes » de l'objectif « Encadrer les interventions faites sur le cadre bâti notamment au niveau du gabarit, de la pente des toits et des matériaux afin de préserver les qualités paysagères du secteur et les caractéristiques architecturales d'origine »;
- Les critères (1) « Les modèles d'habitation doivent présenter une ressemblance entre les éléments suivants : Style architectural; Façade (hauteur, largeur, alignement); Toiture (forme et pente); Fenestration »; et (2) « La différence de hauteur et de volume trop prononcée entre les bâtiments voisins est à éviter afin qu'aucun d'entre eux ne semble écrasé par le volume de l'autre » de l'objectif « Assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées »;
- Les critères (1) « Des bandeaux encadrant les fenêtres et soulignant les ouvertures »; (2) « La pose de revêtement secondaire devrait être exclusivement horizontale » et (3) « La forme et l'agencement des ouvertures devrait respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment » de l'objectif « Favoriser une architecture de qualité »;
- L'objectif « Conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante »;
- L'objectif « Favoriser des matériaux de construction soucieux de l'environnement ».

Refusée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le projet consiste à excaver le sous-sol, construire une nouvelle fondation étanche, renforcer la structure et ajouter un deuxième étage, et ce, sans modification à l'implantation existante sur le lot 1 389 086 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Paul Deschamps, sous la minute 485 de son greffe, en date du 16 août 2022 et révisé le 14 février 2023. Il sera construit selon les plans de David Landry, technologue professionnel, en date de mars 2021 et révisé le 14 février 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants :

- Clin métallique : Modèle Supreme 36 de Métalunic couleur noir
- Clin en vynile : Modèle Double 4" Dutch Aventi de Kaycan couleur MC champagne 10
- Bardeau de cèdre blanc : Nouveux, surface Lifetime de SIDEX couleur gris vieillot
- Solin : aluminium, couleur noire
- Fenêtres et portes : aluminium, couleur noire
- Toiture : Modèle Supreme 36 de Métalunic couleur noir

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5077, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 764 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5077, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 764. De plus, afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable d'autres demandes soient : la démolition du bâtiment unifamilial isolé situé au 13483, boulevard Gouin Ouest et le lotissement (subdivision du lot 1 368 291 en quatre). Voir les décisions antérieures 1) et 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1) Demande de démolition du bâtiment existant construit avant 1940

6 mai 2022

Décision numéro: CD-2022-03 - Comité d'études des demandes de démolition:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

16 juin 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707010 - Soumettre un appel de la décision CD-2022-003 du comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest (lot 1 368 291).

Résolution: CA22 29 0185 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juin 2022:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

6 juillet 2022

Ministère de la Culture et des communications

«...nous vous informons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 8 août 2022, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.»

2) Demande d'un permis lotissement assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque le terrain est situé sur le Parcours riverain

1^{er} août 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707013 - Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest.

Résolution: CA22 29 0215 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2022:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la subdivision en quatre du lot 1 368 291 du cadastre du Québec, situé au 13483, boulevard Gouin Ouest, soit approuvé conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue en visioconférence le 6 juillet 2022

3) Demande d'un permis de construction assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 novembre 2023 à 9h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages et la construction de quatre habitations unifamiliales jumelées de deux étages. Les nouveaux bâtiments seront revêtus de brique rouge ou grise, de clin horizontal en aluminium de couleur argile, amande ou grise et d'un bardeau d'asphalte brun ou gris. Les fenêtres en façade principale, les soffites et les fascias seront de couleur argile, amande ou grise, alors que les fenêtres en façade latérale et arrière seront de couleur blanche. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur brune ou grise.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- La brique de couleur rouge (option 2) est préférable à la brique de couleur grise (option 1) ;
- Faire varier davantage la coloration des matériaux de clin entre les deux projets ;
- Choisir une autre couleur que le brun pour la porte de garage, l'entrée principale et le bardeau d'asphalte ;
- Façade latérale droite faisant face au Boulevard Gouin Ouest :
 - o Revoir la fenestration, en particulier la grande fenêtre proposée ;
 - o Prolonger la brique jusqu'au deuxième étage ;
 - o Réduire la profondeur de la corniche / toit secondaire.

Un plan d'intégration et un plan d'aménagement paysager devront être soumis avant la présentation au Comité consultation d'urbanisme.

Recommandation avec modifications.

Le requérant a soumis des plans révisés le 2 février 2023 afin de tenir compte des toutes les recommandations du comité d'architecture. Ces plans ont été présentés à la réunion du CCU du 8 février 2023.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 février 2023 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, il est proposé de construire sur le lot projeté 6 499 764 un bâtiment résidentiel de type unifamilial jumelé qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 4412 de son greffe, en date du 9 février 2022 et révisés les 10 janvier 2023 et 15 février 2023. Il sera construit selon les plans de la firme Dessina Plan daté du 2 février 2023. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir 2 tons
- Déclin d'aluminium Gentek de couleur amande
- Revêtement de brique Brampton, Contemporary Series de couleur St-John
- Aluminium prépeint Gentek de couleur amande: fenêtres en façade
- Aluminium prépeint Gentek de couleur blanc: portes et fenêtres latérales et arrières
- Aluminium prépeint Gentek de couleur noir: fascia, soffites, porte principale et porte de garage.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5081, rue Beamish, sur le projeté lot 6 499 765 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5081, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 765. De plus, afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable d'autres demandes soient : la démolition du bâtiment unifamilial isolé situé au 13483, boulevard Gouin Ouest et le lotissement (subdivision du lot 1 368 291 en quatre). Voir les décisions antérieures 1) et 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**1) Demande de démolition du bâtiment existant construit avant 1940**

6 mai 2022

Décision numéro: CD-2022-03 - Comité d'études des demandes de démolition:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

16 juin 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707010 - Soumettre un appel de la décision CD-2022-003 du comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest (lot 1 368 291).

Résolution: CA22 29 0185 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juin 2022:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

6 juillet 2022

Ministère de la Culture et des communications

«...nous vous informons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 8 août 2022, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.»

2) Demande d'un permis lotissement assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque le terrain est situé sur le Parcours riverain

1^{er} août 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707013 - Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest.

Résolution: CA22 29 0215 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2022:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la subdivision en quatre du lot 1 368 291 du cadastre du Québec, situé au 13483, boulevard Gouin Ouest, soit approuvé conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue en visioconférence le 6 juillet 2022

3) Demande d'un permis de construction assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 novembre 2023 à 9h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages et la construction de quatre habitations unifamiliales jumelées de deux étages. Les nouveaux bâtiments seront revêtus de brique rouge ou grise, de clin horizontal en aluminium de couleur argile, amande ou grise et d'un bardeau d'asphalte brun ou gris. Les fenêtres en façade principale, les soffites et les fascias seront de couleur argile, amande ou grise, alors que les fenêtres en façade latérale et arrière seront de couleur blanche. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur brune ou grise.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- La brique de couleur rouge (option 2) est préférable à la brique de couleur grise (option 1) ;
- Faire varier davantage la coloration des matériaux de clin entre les deux projets ;
- Choisir une autre couleur que le brun pour la porte de garage, l'entrée principale et le bardeau d'asphalte ;
- Façade latérale droite faisant face au Boulevard Gouin Ouest :
 - o Revoir la fenestration, en particulier la grande fenêtre proposée ;
 - o Prolonger la brique jusqu'au deuxième étage ;
 - o Réduire la profondeur de la corniche / toit secondaire.

Un plan d'intégration et un plan d'aménagement paysager devront être soumis avant la présentation au Comité consultation d'urbanisme.

Recommandation avec modifications.

Le requérant a soumis des plans révisés le 2 février 2023 afin de tenir compte des toutes les recommandations du comité d'architecture. Ces plans ont été présentés à la réunion du CCU du 8 février 2023.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 février 2023 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, il est proposé de construire sur le lot projeté 6 499 765 un bâtiment résidentiel de type unifamilial jumelé qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 4412 de son greffe, en date du 9 février 2022 et révisés les 10 janvier 2023 et 15 février 2023. Il sera construit selon les plans de la firme Dessina Plan daté du 2 février 2023. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir 2 tons
- Déclin d'aluminium Gentek de couleur amande
- Revêtement de brique Brampton, Contemporary Series de couleur St-John
- Aluminium prépeint Gentek de couleur amande: fenêtres en façade
- Aluminium prépeint Gentek de couleur blanc: portes et fenêtres latérales et arrières
- Aluminium prépeint Gentek de couleur noir: fascia, soffites, porte principale et porte de garage.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5085, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 766 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5085, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 766. De plus, afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable d'autres demandes soient : la démolition du bâtiment unifamilial isolé situé au 13483, boulevard Gouin Ouest et le lotissement (subdivision du lot 1 368 291 en quatre). Voir les décisions antérieures 1) et 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1) Demande de démolition du bâtiment existant construit avant 1940

6 mai 2022

Décision numéro: CD-2022-03 - Comité d'études des demandes de démolition:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

16 juin 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707010 - Soumettre un appel de la décision CD-2022-003 du comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest (lot 1 368 291).

Résolution: CA22 29 0185 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juin 2022:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

6 juillet 2022

Ministère de la Culture et des communications

«...nous vous informons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 8 août 2022, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.»

2) Demande d'un permis lotissement assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque le terrain est situé sur le Parcours riverain

1^{er} août 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707013 - Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest.

Résolution: CA22 29 0215 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2022:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la subdivision en quatre du lot 1 368 291 du cadastre du Québec, situé au 13483, boulevard Gouin Ouest, soit approuvé conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue en visioconférence le 6 juillet 2022

3) Demande d'un permis de construction assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 novembre 2023 à 9h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages et la construction de quatre habitations unifamiliales jumelées de deux étages. Les nouveaux bâtiments seront revêtus de brique rouge ou grise, de clin horizontal en aluminium de couleur argile, amande ou grise et d'un bardeau d'asphalte brun ou gris. Les fenêtres en façade principale, les soffites et les fascias seront de couleur argile, amande ou grise, alors que les fenêtres en façade latérale et arrière seront de couleur blanche. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur brune ou grise.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- La brique de couleur rouge (option 2) est préférable à la brique de couleur grise (option 1) ;
- Faire varier davantage la coloration des matériaux de clin entre les deux projets ;
- Choisir une autre couleur que le brun pour la porte de garage, l'entrée principale et le bardeau d'asphalte ;
- Façade latérale droite faisant face au Boulevard Gouin Ouest :
 - o Revoir la fenestration, en particulier la grande fenêtre proposée ;
 - o Prolonger la brique jusqu'au deuxième étage ;
 - o Réduire la profondeur de la corniche / toit secondaire.

Un plan d'intégration et un plan d'aménagement paysager devront être soumis avant la présentation au Comité consultation d'urbanisme.

Recommandation avec modifications.

Le requérant a soumis des plans révisés le 2 février 2023 afin de tenir compte des toutes les recommandations du comité d'architecture. Ces plans ont été présentés à la réunion du CCU du 8 février 2023.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 février 2023 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, il est proposé de construire sur le lot projeté 6 499 766 un bâtiment résidentiel de type unifamilial jumelé qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 4412 de son greffe, en date du 9 février 2022 et révisés les 10 janvier 2023 et 15 février 2023. Il sera construit selon les plans de la firme Dessina Plan daté du 2 février 2023. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur ardoise antique
- Déclin d'aluminium Gentek de couleur gris orageux
- Revêtement de brique Brampton Legacy Series de couleur old school
- Aluminium prépeint Gentek de couleur gris orageux: fenêtres en façade
- Aluminium prépeint Gentek de couleur blanc: portes et fenêtres latérales et arrières
- Aluminium prépeint Gentek de couleur minerai de fer : fascia, soffites, porte principale et porte de garage

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5089, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 767 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, au 5089, rue Beamish, sur le lot projeté 6 499 767. De plus, afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable d'autres demandes soient : la démolition du bâtiment unifamilial isolé situé au 13483, boulevard Gouin Ouest et le lotissement (subdivision du lot 1 368 291 en quatre). Voir les décisions antérieures 1) et 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1) Demande de démolition du bâtiment existant construit avant 1940

6 mai 2022

Décision numéro: CD-2022-03 - Comité d'études des demandes de démolition:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

16 juin 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707010 - Soumettre un appel de la décision CD-2022-003 du comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest (lot 1 368 291).

Résolution: CA22 29 0185 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juin 2022:

D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 13483, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

6 juillet 2022

Ministère de la Culture et des communications

«...nous vous informons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 8 août 2022, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.»

2) Demande d'un permis lotissement assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque le terrain est situé sur le Parcours riverain

1^{er} août 2022

Sommaire décisionnel numéro 1228707013 - Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest.

Résolution: CA22 29 0215 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2022:

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la subdivision en quatre du lot 1 368 291 du cadastre du Québec, situé au 13483, boulevard Gouin Ouest, soit approuvé conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue en visioconférence le 6 juillet 2022

3) Demande d'un permis de construction assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 novembre 2023 à 9h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages et la construction de quatre habitations unifamiliales jumelées de deux étages. Les nouveaux bâtiments seront revêtus de brique rouge ou grise, de clin horizontal en aluminium de couleur argile, amande ou grise et d'un bardeau d'asphalte brun ou gris. Les fenêtres en façade principale, les soffites et les fascias seront de couleur argile, amande ou grise, alors que les fenêtres en façade latérale et arrière seront de couleur blanche. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur brune ou grise.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- La brique de couleur rouge (option 2) est préférable à la brique de couleur grise (option 1) ;
- Faire varier davantage la coloration des matériaux de clin entre les deux projets ;
- Choisir une autre couleur que le brun pour la porte de garage, l'entrée principale et le bardeau d'asphalte ;
- Façade latérale droite faisant face au Boulevard Gouin Ouest :
 - o Revoir la fenestration, en particulier la grande fenêtre proposée ;
 - o Prolonger la brique jusqu'au deuxième étage ;
 - o Réduire la profondeur de la corniche / toit secondaire.

Un plan d'intégration et un plan d'aménagement paysager devront être soumis avant la présentation au Comité consultation d'urbanisme.

Recommandation avec modifications.

Le requérant a soumis des plans révisés le 2 février 2023 afin de tenir compte des toutes les recommandations du comité d'architecture. Ces plans ont été présentés à la réunion du CCU du 8 février 2023.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 février 2023 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, il est proposé de construire sur le lot projeté 6 499 767 un bâtiment résidentiel de type unifamilial jumelé qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 4412 de son greffe, en date du 9 février 2022 et révisés les 10 janvier 2023 et 15 février 2023. Il sera construit selon les plans de la firme Dessina Plan daté du 2 février 2023. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur ardoise antique
- Déclin d'aluminium Gentek de couleur gris orageux
- Revêtement de brique Brampton Legacy Series de couleur old school
- Aluminium prépeint Gentek de couleur gris orageux: fenêtres en façade
- Aluminium prépeint Gentek de couleur blanc: portes et fenêtres latérales et arrières
- Aluminium prépeint Gentek de couleur minerai de fer : fascia, soffites, porte principale et porte de garage

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.p permis & inspections

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1239728001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 10 322, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 388 146 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 18 819 de son greffe, en date du 2 mai 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 10 322, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 388 146 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 18 819 de son greffe, en date du 2 mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 février 2023**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages en vertu du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- Le critère «l'implantation d'un bâtiment et de ses agrandissements devrait tendre à s'adapter à la topographie naturelle du terrain» de l'objectif «profiter des éléments naturels»;
- Le critère «le niveau naturel du terrain autour des arbres est conservé en limitant le remblai ou en prévoyant un puits d'aération tout autour d'un arbre» de l'objectif «favoriser l'intégration et la conservation des composantes paysagères au bâti afin d'en rehausser le caractère et mettre en valeur l'architecture proposée».

Refusée à l'unanimité.

Conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, située au 10322, boulevard Gouin Ouest, soit **refusée** en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés:

- « L'implantation d'un bâtiment et de ses agrandissements devrait tendre à s'adapter à la topographie naturelle du terrain » de l'objectif « profiter des éléments naturels »;
- « La dénivellation entre deux terrains devrait être conçue pour éviter le plus possible les murs de soutènement entre les unités. La dénivellation devrait être revégétalisée pour éviter un déblai naturel » de l'objectif « éviter l'aménagement d'un mur de soutènement entre deux terrains ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.09 1229728002

Dimitrios (Jim) BEIS

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough
Signée électroniquement le 6 octobre 2022

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 7 septembre 2022

Considérant que toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- Le critère «l'implantation d'un bâtiment et de ses agrandissements devrait tendre à s'adapter à la topographie naturelle du terrain» de l'objectif «profiter des éléments naturels»;
- Le critère «la dénivellation entre deux terrains devrait être conçue pour éviter le plus possible les murs de soutènement entre les unités. La dénivellation devrait être revégétalisée pour éviter un déblai naturel» de l'objectif «éviter l'aménagement d'un mur de soutènement entre deux terrains».

Refusée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 18 août 2022

Faisant suite à la réunion du comité d'architecture du 23 juin 2022, une proposition révisée a été soumise. Toutefois, le Comité est d'avis que la proposition ne s'aligne pas avec les objectifs et critères du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et réitère certains des commentaires formulés à sa dernière séance, à savoir :

- *Prendre en considération la topographie naturelle du terrain dans la conception de la résidence ;*
- *Favoriser une cour anglaise au lieu d'un sous-sol conventionnel ;*
- *Alléger la proposition avec des matériaux légers au deuxième étage pour un style plus contemporain ;*
- *Protéger et intégrer à la proposition le plus grand nombre d'arbres possible ;*
- *Éviter l'aménagement d'un mur de soutènement entre deux terrains*

D'autre part, le comité d'architecture est d'avis que le revêtement léger en acrylique installé au deuxième étage ne s'harmonise pas au voisinage puisque la brique, la pierre ou le clin sont les seuls matériaux de revêtement extérieur utilisés dans ce secteur. Il est également d'avis que le remblai, la construction de puits d'aération et la construction du mur de soutènement ne permettront pas de protéger et d'intégrer le plus grand nombre d'arbres possibles et qu'au contraire, ces constructions contribueront au dépérissement des arbres.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération la topographie naturelle du terrain dans la conception de la résidence. Dans le cas contraire, il recommande que le projet soit présenté au comité consultatif d'urbanisme.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 juin 2022

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale de deux étages sur lot vacant boisé. La topographie naturelle du terrain présente une cuvette d'une profondeur minimale d'un mètre. Les commentaires du Comité sont les suivantes :

- Prendre en considération la topographie naturelle du terrain dans la conception de la résidence ;
- Favoriser une cour anglaise au lieu d'un sous-sol conventionnel ;
- Alléger la proposition avec des matériaux légers au deuxième étage pour un style plus contemporain ;
- Uniformiser le style de fenêtres pour l'ensemble du bâtiment par l'utilisation du modèle présenté sur la façade principale ;
- Protéger et intégrer à la proposition le plus grand nombre d'arbres possible ;
- Fournir un plan d'aménagement paysager indiquant les niveaux altimétriques projetés, les arbres préservés et la proposition de soutènement entre le lot visé par le projet et le lot adjacent au 10 318, boulevard Gouin Ouest.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec un garage intégré sur un lot vacant boisé. La topographie naturelle du terrain présente une cuvette d'une profondeur minimale d'un mètre. Un remblais d'environ un mètre de hauteur est prévu sur plus de la moitié du terrain, principalement en cour arrière. Des murets de pierre

seront construits autour des arbres et un talus d'une hauteur de 1 mètre munis d'un fossé de percolation sera aménagé le long de la limite de propriété ouest, soit entre le lot 1 388 146 et le lot 1 388 078.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants :

- Pierre : Modèle la capitale de Rinox couleur charbon cendré
- Brique : Modèle champlain de Rinox couleur gris cendré
- Clin en acier : MAC format 4po couleur brun torréfié
- Solin : aluminium, couleur noire
- Fenêtres et portes : aluminium, couleur noire
- Toiture : Bardeau d'asphalte modèle Mystique 42 de BP couleur noir

La nouvelle construction sera implantée sur le lot 1 388 146, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédéric Brisson, sous la minute de son greffe 18 819, en date du 2 mai 2022. Il sera construit selon les plans de la firme Architecture Maestro en date de mars 2022 et révisé le 1er janvier 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre devra préciser les niveaux de terrains actuels et projetés situés à 2 mètres des limites de propriété Est, Ouest et Nord, et ce, afin de vérifier que la hauteur du talus proposé n'excède pas 1 mètre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233840001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser à des fins de service communautaire, selon le règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une occupation de type «service social (653)» à même le bâtiment résidentiel situé au 4799 Boulevard Lalande (lot 1 899 505) du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages «Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal

CONTENU**CONTEXTE**

Autoriser à des fins de service communautaire, selon le règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une occupation de type «service social (653)» à même le bâtiment résidentiel situé au 4799 Boulevard Lalande (lot 1 899 505) du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages «Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal.

La délivrance d'un certificat d'autorisation pour un usage conditionnel visé au présent règlement est assujettie à une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et à l'approbation du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Benoit Langevin, président
Christopher Fatouros
Renaud Beauregard-Leblanc
René Leblanc
Shawn Aloysius
Soha Khalil

Louis Tremblay, directeur Développement du territoire et services techniques
Stéphane Quesnel, chef de division Urbanisme, permis et inspection
Kathleen Durity, conseillère en aménagement
Maxime Powell, conseiller en aménagement

ÉTAIT ABSENTE :

Emilie Roy

C.	USAGE CONDITIONNEL		
	C.1	UC 3003243076 4799, boulevard Lalande Lot 1 899 505 Secteur Bois-de-Liesse	Autoriser un usage conditionnel «Ressources communautaires» de type «Service social (653)» dans la zone H1-8-452.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande d'usage conditionnel pour autoriser un usage conditionnel «Ressources communautaires» de type «Service social (653)» dans la zone H1-8-452.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Implantation du centre de pédiatrie sociale en communauté de Pierrefonds-Est, la Maison

Caracol à proximité du quartier Cloverdale;

2. Offre de services de médecine sociale intégrée de pédiatrie, de travail social et de droit aux enfants vulnérables de 0 à 17 ans ;

3. Offre de services professionnels adaptés aux besoins et aux intérêts des enfants: éducation spécialisée, psychoéducation et orthophonie:

4. Offre d'activités de développement global adaptées aux besoins des enfants.

Les soins médicaux et les services professionnels sont offerts aux enfants de la communauté qui fréquentent les écoles primaires du quartier: Perce-Neige et Harfang-des-Neiges. Nous devons offrir des services gratuits avec ou sans carte d'assurance maladie et facilement accessibles, à distance de marche du quartier Cloverdale.

JUSTIFICATION

Initialement logés dans 2 logements de la Coopérative d'habitation Village Cloverdale. Les conditions d'insalubrité de nos locaux (coquerelles, fuites d'eau récurrentes et moisissures) nous obligent à trouver une autre emplacement à distance de marche du quartier Cloverdale. La propriété située au 4799 boul. Lalande rencontre tous les critères d'acceptabilité pour le déploiement des services de pédiatrie sociale en communauté: locaux suffisants et mieux adaptés et proximité (10 minutes de marche) des familles et des écoles primaires desservies. Des travaux de démolition, de construction et de transformation seront nécessaires pour rendre les locaux conformes aux besoins des intervenants, des enfants et des parents. Selon l'information que nous a fourni l'organisme relativement à sa mission, l'analyse du présent dossier a été traitée selon la section 2 de notre règlement relatif aux usages conditionnels.

Ainsi, l'évaluation de la présente demande d'autorisation d'un usage conditionnel « service communautaire » visée au règlement relatif aux usages conditionnels a été complétée en considérant :

- L'absence d'incidences gênantes pour le voisinage;
- L'absence d'activités à l'extérieur (A l'intérieur d'une zone où le groupe d'usages habitation est autorisé à titre d'usage principal, les activités doivent être exercées uniquement à l'intérieur d'une habitation);
- L'absence d'affiche ou autre (une seule plaque d'identification posée à plat sur le bâtiment et n'excédant pas 0,5 mètres carrés est autorisée ; cette plaque doit s'harmoniser avec le style et les matériaux de la résidence et ne peut être éclairée).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois la demande d'usage conditionnel autorisée, le requérant devra faire une demande de permis de construction (modifications intérieures) et une demande de certificat d'occupation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Encadré par le règlement relatif aux usages conditionnels CA29 0043.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-15

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique JACOB
directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000)

IDENTIFICATION**Dossier # :1238707001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire de 81 500\$ pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, concernant la demande de permis de lotissement numéro 3003133335, visant à morceler le lot 1 368 291 du cadastre du Québec situé au 13483, boulevard Guoin Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de lotissement no. 3003133335 a été déposée pour morceler le lot 1 368 291 en quatre lots distincts (futurs lots 6 499 764, 6 499 765, 6 499 766 et 6 499 767). Ledit lot est situé au 13483, boulevard Guoin Ouest

Toute demande de permis de lotissement visant l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot est assujettie à une contribution pour frais de parc en vertu de l'article 2 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le site visé comprend le lot 1 368 291 d'une superficie de 1 961,90 mètres carrés (21 117 pieds carrés). Le projet vise à morceler ledit lot en quatre lots distincts, afin d'y construire quatre bâtiments résidentiels de 2 étages de type habitation unifamiliale jumelée. En vertu de l'article 3 du Règlement 17-055, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

JUSTIFICATION

La cession d'une superficie correspondant à 10 % de la superficie du terrain représentant 196,19 m² et n'est pas justifiée étant donné la localisation du lot qui ne convient pas à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux.
Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

La direction développement du territoire et études techniques recommande d'accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site et d'accepter 81 500\$ en guise de frais de parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul de la somme compensatoire à verser:

- Superficie totale de l'emplacement : 1 961,90 mètres carrés (21 117 pieds carrés)
- Évaluation marchande du lot : 815 000\$ selon le rapport de la firme d'évaluation Paris Ladouceur et Associés inc. daté du 31 octobre 2022
- Aucun frais de parcs ou cession de terrain n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement
- Montant correspondant à 10 % de l'évaluation marchande du lot = 81 500\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance du permis de lotissement (demande #3003133335)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le paiement des frais de parcs exigés au règlement numéro 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal permet l'émission du permis de lotissement pour l'opération cadastrale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 2 février 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 2 février 2023. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer deux (2) nouveaux membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de un (1) ans ainsi que un (1) nouveau membre suppléant pour une période de deux (2) ans.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014

«Nomination des membres :

3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.

4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

NOMINATION DES MEMBRES

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des deux (2) personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de un (1) ans, soit du 1er avril 2023 au 30 mars 2024: Monsieur M. Shawn Aloysius et Monsieur Robert Costenaro.

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination de la personne suivante à titre de membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit 1er avril 2023 au 30 mars 2025: Madame Monique Worth

JUSTIFICATION

La direction Développement du territoire et études techniques a affiché la mise en candidature des postes pour la période du 22 décembre 2022 au 30 janvier 2023. Nous avons reçus 9 offres de candidatures durant cette période. Le président, Monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement de concert avec Monsieur Stéphane Quesnel, c/d Urbanisme, permis et inspection ont analysé l'ensemble des candidats selon l'expérience et l'apport de leur expertise au niveau de l'analyse des dossiers du CCU.

- Monsieur Aloysius a participé en tant que membre suppléant à 3 reprises depuis sa nomination.
- Monsieur Robert Costenaro, rencontre les critères de sélections et de disponibilité
- Madame Monique Worth, possède une bonne expérience dans le domaine municipal à titre d'ancienne élue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'autoriser une dépense de 100 \$ par séance aux membres présents à même le budget de fonctionnement.

Code budgétaire : 2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019012

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Sebastien GAGNON, 22 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 février 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 février 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques